Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/06/2026 - B2026/006765 - 2022 B 00343 - 753 145 457 - 2 AF

6765

2 AF
M. FURFARO Jean-Marc
2475 Chemin de la Bégude
83740 LA CADIERE-D'AZUR
753 145 457 RCS Toulon
2022B00343

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon
140 Boulevard Maréchal LECLERC - CS 30509
83041 TOULON Cedex

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2021

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ❑ Bilan, compte de résultat
- ❑ Résolution d'affectation du résultat
- ❑ Annexe complète
- ❑ .....

Ci-joint, un règlement de 47,33 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations : .....

Cachet et signature

Pour la société

2 AF
2475, chemin de la Bégude
83740 La Cadière-d'Azur
Siret : 753 145 457 00036

TC 83
02/12/2016
TOULON

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE,
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -39 397,46 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 397,46 euros
Report à nouveau antérieur :	852 205,93 euros
Solde	812 808.47 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 812 808.47 euros	812 808.47 euros

Par ailleurs, il sera proposé d'affecter le compte Report à nouveau en totalité dans le compte autres réserves.

Le solde du compte autres réserves après affectation est de 812 808.47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
JEAN MARC FURFARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS 2AF

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 2475 Chemin de la Bégude 83740 LA CADIERE D AZUR

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 7 5 3 1 4 5 4 5 7 0 0 0 3 6

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	50 980	CV	50 980	50 980
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**50 980**	BK	**50 980**	**50 980**
ACTIF CIRCULANT / STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	2 949 347	CA	2 949 347	2 928 188
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 868	CG	1 868	5 981
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**2 951 215**	CK	**2 951 215**	**2 934 169**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	120 724		120 724	147 725
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 122 919**	1A	**3 122 919**	**3 132 874**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SAS 2AF — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	852 206	877 299
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(39 397)**	**(25 094)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**922 808**	**962 206**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	1 089 010	1 089 010
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 110 231	1 077 914
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	870	3 744
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 200 111**	**2 170 668**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**3 122 919**	**3 132 874**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 200 111	1 081 658
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : SAS 2AF

Néant ☐*

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 217	6 947
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**12 217**	**6 947**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(12 217)**	**(6 947)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	59 137	58 565
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**59 137**	**58 565**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	27 000	27 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	59 317	49 598
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**86 317**	**76 598**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(27 181)**	**(18 033)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(39 397)**	**(24 980)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2025

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS 2AF — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		114
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**114**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		**(114)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**59 137**	**58 565**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**98 534**	**83 659**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(39 397)**	**(25 094)**

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

J.TRIAL

Expertise – Comptable
Conseils
Audit

LE PARTENAIRE DE VOTRE REUSSITE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES DU 29/06/2025

EXPERTISE-COMPTABLE
DIGITAL
CONSEIL
STRATÉGIE
RESSOURCES HUMAINES
JURIDIQUE
PATRIMOINE

SARL 2AF
2475 CHEMIN DE LA BEGUDE
83 740 LA CADIERE D AZUR

EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

RAPPORT DE GESTION

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE,
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

RAPPORT DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 juin 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 12 216,89 euros contre 6 946,84 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 75,86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 216,89 euros contre 6 946,84 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 75,86%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -12 216,89 euros contre -6 946,84 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -75,86%.

Compte tenu d'un résultat financier de -27 180,57 euros (-18 032,72 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -39 397,46 euros contre -24 979,56 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -57,72%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de -39 397,46 euros contre une perte de -25 093,56 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -57,00%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 122 919,06 euros contre 3 132 873,74 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,32%.

<u>Proposition d'affectation du résultat</u>

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -39 397,46 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 397,46 euros
Report à nouveau antérieur :	852 205,93 euros
Solde	812 808.47 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 812 808.47 euros	812 808.47 euros

Par ailleurs, il sera proposé d'affecter le compte Report à nouveau en totalité dans le compte autres réserves.

Le solde du compte autres réserves après affectation est de 812 808.47 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Président
JEAN MARC FURFARO

RAPPORT SPÉCIAL

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE,
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé plusieurs conventions visées à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Loyer versé à la SCI LA CADIERE dont Mr FURFARO Eric et Jean-Marc sont gérants : 1 800 euros loyer brut annuel

Objet : Intérêts des comptes courants :

sommes perçues des stés suivantes :
SARL OUSTAL DEL MER somme perçue : 13 365 euros (tx 3.732%)
SCI LA PLAGE somme perçue : 45 772 euros

sommes versées aux stés suivantes :
SARL SERVELIS somme versée : 9 471 euros
SARL JS AXIOME somme versée : 22 846 euros (tx 3.732 %)

Objet : Prestation comptable avec la SAS SYNERGIS, dans laquelle Mr FURFARO JEAN MARC est associé : 2 160 euros

Objet : Convention de Trésorerie avec les Sociétés suivantes :
SARL SERVELIS

SARL JS AXIOME
SCI LA PLAGE
STE OUSTAL DEL MAR

Le Président
JEAN MARC FURFARO

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE,
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 juin 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -39 397,46 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 397,46 euros
Report à nouveau antérieur :	852 205,93 euros
Solde	812 808.47 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 812 808.47 euros	812 808.47 euros

Par ailleurs, il sera proposé d'affecter le compte Report à nouveau en totalité dans le compte autres réserves.

Le solde du compte autres réserves après affectation est de 812 808.47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve toutes les conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

PROCÈS VERBAL

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 29 JUIN 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	SAS JSAXIOME 177 BD PDT WILSON, 73100 AIX LES BAINS	50000		50000	
2	SARL SERVELIS 2475 CHEMIN DE LA BEGUDE, 83740 LA CADIERE D AZUR Représentée par M. FURFARO ERIC	50000		50000	
	Totaux	100 000		100 000	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à tous les associés présents ou représentés possédant ensemble 100 % des droits sociaux

Le président Le

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE,
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 juin,
A 17 heures,

Les associés de la Société 2 AF se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2475 CHE DE LA BEGUDE 83740 LA CADIERE D AZUR, sur convocation.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur JEAN MARC FURFARO, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 000 actions sur les 100 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- La feuille de présence et la liste des associés,

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,

- Le rapport de gestion du Président

- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -39 397,46 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 397,46 euros
Report à nouveau antérieur :	852 205,93 euros
Solde	812 808.47 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 812 808.47 euros	812 808.47 euros

Par ailleurs, il sera proposé d'affecter le compte Report à nouveau en totalité dans le compte autres réserves.

Le solde du compte autres réserves après affectation est de 812 808.47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve toutes les conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président MR FURFARO Jean-Marc

Le Directeur Général Mr ALFONSI

AFFECTATION DE RÉSULTAT

2 AF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2475 CHE DE LA BEGUDE,
83740 LA CADIERE D AZUR
753 145 457 RCS TOULON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -39 397,46 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-39 397,46 euros
Report à nouveau antérieur :	852 205,93 euros
Solde	812 808.47 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 812 808.47 euros	812 808.47 euros

Par ailleurs, il sera proposé d'affecter le compte Report à nouveau en totalité dans le compte autres réserves.

Le solde du compte autres réserves après affectation est de 812 808.47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
JEAN MARC FURFARO